



## Convention du 14 novembre 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels

RS 0.444.1; RO 2004 2881

### Champ d'application le 22 décembre 2015, complément<sup>1</sup>

Etats parties	Ratification		Entrée en vigueur	
Autriche	15 juillet	2015	15 octobre	2015
Bahreïn	7 mars	2014	7 juin	2014
Chili*	18 avril	2014	18 juillet	2014
Lesotho	17 juillet	2013	17 octobre	2013
Luxembourg	3 février	2015	3 mai	2015
Myanmar	5 septembre	2013	5 décembre	2013

\* Réserves et déclarations

Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO):

[www.unesco.org/new/fr/unesco/resources/publications](http://www.unesco.org/new/fr/unesco/resources/publications) ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

<sup>1</sup> La présente publication complète celles qui figurent au RO 2004 2881, 2005 1519, 2008 661, 2010 2139 et 2013 1591.  
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE ([www.dfae.admin.ch/traites](http://www.dfae.admin.ch/traites)).

